

Les articles

Les articles font partie de la classe des déterminants. Le **déterminant** est placé devant le **nom commun** et permet de connaître le **genre** et le **nombre** du nom.

Les articles indéfinis se placent devant un nom dont on n'a pas encore parlé, qu'on ne connaît pas encore :
un, une, des.

Quand « *des* » est séparé du nom par un adjectif il devient « *de* » ou « *d'* » devant une voyelle.

Ex : d'illustres poètes.

Les articles définis se placent devant un nom dont on a déjà parlé, que l'on connaît de manière précise :
le, la, les, l'.

Les **articles définis contractés** : *au* (à+le), *aux* (à+les), *du* (de+le), *des* (de+les).

Cette leçon est à recopier dans la partie grammaire du cahier de leçon et à apprendre.